

## LE DROIT ET VOUS

Par les avocats du barreau de Pontoise

### Troubles anormaux de voisinage

*A moins de vivre dans un relais de chasse isolé au milieu des bois, les troubles de voisinage sont presque inévitables.*

Dans certains cas, le trouble peut présenter un caractère « anormal » et vous pouvez exiger de son auteur qu'il cesse de perturber votre vie quotidienne. La difficulté réside dans la distinction entre trouble normal et « anormal ». Quelques exemples : troubles sonores, pollutions diverses, privations de vues, pollutions olfactives...

Si le trouble est causé involontairement il faut qu'il soit « anormal » pour pouvoir être réprimé : ce sont les tribunaux qui en décident en fonction des circonstances.

Si le trouble est causé volontairement il y a faute de la part de celui qui en est à l'origine et la victime peut engager sa responsabilité devant les tribunaux sur le fondement de l'article 1382 du code civil.

#### Que faire si vous subissez un trouble de voisinage ?

- Vous ménager des preuves. En qualité de « plaignant », c'est à vous de rapporter la preuve des troubles, elle est nécessaire au succès de votre procédure (constats d'huissiers, témoignages écrits, certificats médicaux...).

- Mettre en demeure l'auteur du trouble de mettre en œuvre des mesures pour y mettre fin (lettre recommandée avec accusé de réception).

A défaut de réponse, la seule solution consiste à saisir, selon les montants des demandes, la juridiction de proximité (moins de 4 000€) ; le tribunal d'instance (de 4 000 à 10 000€) ; ou de Grande Instance (supérieur à 10 000€).

+ d'infos [www.ville-saintouenlaumone.fr](http://www.ville-saintouenlaumone.fr)

## Propreté

### Coup de pouce au nettoyage des graffitis

*La municipalité propose une phase test d'intervention sur domaine privé, à titre gratuit.*

La prolifération de graffitis visibles depuis des espaces publics nuit à la bonne image de la ville. Le Conseil a décidé en novembre de renforcer l'aide proposée aux syndicats et autres propriétaires pour favoriser le nettoyage, par les services communaux, des graffitis sur domaine privé. Ceci pour des graffitis visibles depuis l'espace public et situés à une hauteur limite de 3 mètres du sol. Les demandes devront être faites en mairie (secrétariat des services techniques) avec signature d'une convention. L'intervention sera gratuite.

L'équipe environnement agit tout au long de l'année pour assurer le nettoyage des graffitis sur domaine public. Les agents communaux disposent d'un matériel spécialisé (hydro-gommeuse) pour les nettoyer à l'aide d'un jet de pression variable (mélange de sable et d'eau). Des produits doux sont aussi utilisés selon les surfaces à nettoyer (verre). Sur certains sites il s'agit de peinture (ex. escaliers ou ponts). Depuis plusieurs années des conventions payantes existent pour per-



mettre l'intervention sur domaine privé. La recrudescence de graffitis a incité les élus à promouvoir à nouveau l'usage des conventions pour tenter de limiter l'impact du phénomène sur l'environnement urbain. ■

Tél. 01 34 21 25 68

+ d'infos [www.ville-saintouenlaumone.fr](http://www.ville-saintouenlaumone.fr)





■ Spectacle autour de la parentalité, le 20 novembre.

**DEUX OU TROIS QUESTION À**

## Marie-Claire Michaud, Responsable de l'association Ecole et Famille

### Votre association a 10 ans, est-ce le moment de faire un bilan ?

En 10 ans, nos actions ont beaucoup évolué. Les premières années, nous avons ouvert le centre de proximité et de ressources qui accueille les familles et les professionnels de l'éducation. L'idée de mettre en relation la famille, l'école et le quartier, c'était assez novateur. Rapidement, nous avons mis en place un pôle clinique (thérapies familiales et concertations cliniques) et le pôle parents-relais (des bénévoles formés qui facilitent la relation entre l'école et la famille, encadrés par deux coordinatrices, l'une médiatrice sociale et l'autre psychomotricienne). Au fil des années nous avons accentué notre offre et également ouvert un pôle réseau (avec des ateliers, des réunions, du soutien et des constructions de projet avec les équipes éducatives des établissements scolaires etc.), et plus récemment un pôle recherche et développement pour que le fruit de notre travail puisse servir à d'autres. Après cette décennie, j'ai envie de dire merci à tous ceux qui nous ont fait confiance : nos partenaires politiques, les professionnels de l'Éducation Nationale, les familles, les élèves que nous avons accompagnés. Ce sont eux qui ont fait progresser l'association et qui chaque jour, la renforcent.

### Qu'est ce qui a changé en 10 ans ?

Aujourd'hui, notre action est reconnue de tous. Les professionnels de l'école ont désormais la certitude que, lorsque

l'on travaille sur le lien famille-école, il y a des répercussions non seulement sur la scolarité mais sur le bien-être de l'enfant à l'école, dans son quartier, dans sa famille. Instaurer des rapports de réciprocité, apprendre à se comprendre, à s'entendre, à s'accepter, ce n'est pas rien. Nos actions, dans les faits, préviennent l'échec scolaire, l'absentéisme, la violence, tout ce qui met en péril la bonne réussite de la scolarité. Souvent, lorsque les gens s'adressent à nous, c'est qu'il y a un conflit latent. Nous sommes là pour qu'ils s'expriment et pour qu'ils trouvent des solutions concertées et viables.

### Combien de familles et de professionnels avez-vous aidés ?

En moyenne chaque année, nous suivons 70 à 80 familles, nous travaillons avec 30 collègues sur tout le département, nous avons environ 270 parents qui participent au pôle réseau et 260 professionnels qui viennent se former. En moyenne, nous suivons les familles durant deux ans, le temps que des changements significatifs s'opèrent pour l'élève, pour sa famille, pour sa scolarité, pour le bien-être de chacun. ■

#### Ecole et Famille

Centre de proximité et de ressources  
Ruelle Darras (place de la mairie)  
Tél. : 01 34 30 00 30  
Site : [www.ecoleetfamille.fr](http://www.ecoleetfamille.fr)

### Noël à la maison de quartier

C'est un joyeux rassemblement que celui qui a fêté Noël à la maison de quartier début décembre... Il y avait des jeunes de tous les secteurs des antennes d'animation de quartier, l'association Raphaëlle Marie et les enfants du programme de réussite éducative. Tous dans un même élan ont célébré Noël avec la complicité des comédiens du théâtre UVOL.



### Illuminations de Noël

Parmi les nouveautés des éclairages de Noël, on a pu observer avec sympathie la promenade en bord d'Oise (nouvel aménagement) et son éclairage de fête et le rideau de lumière de la façade de L'imprévu. A noter que ces éclairages avaient entre autres intérêts d'être constitués de LED (plus durables dans le temps et de moindre consommation). A noter au passage la nouvelle enseigne du bâtiment qui ne laisse plus de doute sur sa fonction de salle de spectacle !



### A votre écoute

Andrée Salgues, conseiller général du canton de Saint-Ouen l'Aumône/Méry-sur-Oise tient des permanences s'adressant aux habitants des deux communes. Prochaines dates, les samedis 23 janvier et 20 février en mairie de Saint-Ouen l'Aumône et les samedis 30 janvier et 27 février en mairie de Méry-sur-Oise. Pour limiter l'attente, il est nécessaire de prendre rendez-vous en téléphonant au 01 34 21 25 63.